



Accompagnement socio-éducatif perdurera Si CTI tu verseras !

Le 18 février 2022, le Premier Ministre annonçait un complément de traitement indiciaire de 183 euros pour la filière socio-éducatif. A ce jour, après de multiples interpellations de la DAP comme du Ministère et de Matignon, et alors que la colère des personnels ne cesse de gagner du terrain, nos organisations syndicales restent sans réponse officielle quant à son octroi aux personnels exerçant en SPIP. Comment nier que la prise en charge globale d'une personne passe par un accompagnement socio-éducatif, a pour but sa réinsertion sociale dans le but de prévenir la récidive et que nous assurons donc au quotidien les missions de travailleurs sociaux ?

Face à cette position inacceptable, des agents syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'Essonne, antenne Milieu Ouvert, se sont réunis en AG, le 7 avril 2022 et ont voté à l'unanimité l'entrée dans la mobilisation.

- Nous appelons à signer et diffuser largement la pétition sur ce lien : <https://chng.it/nm4YP99t5S> afin de revendiquer autant notre attachement à la filière socio-éducatif qu'à la revalorisation qui nous est ainsi due.
- Une nouvelle AG doit se tenir dans les jours à venir pour définir des modalités d'actions en fonction des arbitrages rendus.

Une promesse est une dette, nous écarter serait une négation de l'ADN des SPIP.

Les personnels des SPIP sont en droit d'obtenir le Complément de Traitement Indiciaire !

Plus de 20 ans de luttes depuis la création des SPIP et toujours autant de mépris et de manque de reconnaissance !

Les personnels des SPIP doivent être respectés, ça suffit maintenant, faut payer !

Secrétariat local CGT SPIP 91, le 6 avril 2022

CGT – SPIP 91
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis
7, avenue des peupliers
91 705 Ste Geneviève des bois

CGT SPIP - 91